

2 août 2016

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 2 août 2016 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Patrice Brien, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Jasmin, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Maurice Boudreau, conseiller
M. Marc Gilbert, conseiller

Absent :

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Quatre résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2016;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Approbation des comptes payables, Rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Avis de motion pour modifier le Règlement 2014-408 relatif à la révision du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
8. Avis de motion pour modifier Règlement 2012-405 adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
9. Travaux de rénovation pour le 142 principale, évaluation des offres de services;
10. Dépôt du rapport d'analyses concernant le terrain du 162 Principale Est;
11. Résolution pour aviser la MMQ de la démolition du 158 et 162 Principale Est;
12. Dépôt des recommandations du CCU;
13. Demande de la FADOQ concernant des locaux pour la bibliothèque;
14. Voirie;
15. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
16. Comité :
 - 16.1 Service de surveillance; contrat de travail de l'employé;
17. Affaires nouvelles;
18. Période de questions;
19. Levée de la séance

2016-08-102

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que modifié et de laisser le point « Affaires nouvelles» ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance
Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2016-08-103

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2016

Considérant que tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 5 juillet 2016;

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Marc Gilbert et appuyé par le conseiller Patrice Brien et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 5 juillet 2016 soit accepté tel que modifié avec l'ajout suivant :

2016-07-100 VOIRIE ENGAGEMENT D'UN ÉTUDIANT POUR LES TRAVAUX D'ÉTÉ

Considérant que M. Pierre Brien demande l'engagement d'un étudiant pour l'aider avec les travaux de voirie durant la saison estivale;

Proposé par Jacques Jasmin
Appuyé par Réal Vel
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle engage Olivier Brien pour effectuer des travaux d'été sous la supervision de M. Pierre Brien;

Que M. Olivier Brien ne devra pas être seul lors de l'exécution de ses tâches;
QU'il sera rémunéré selon le taux du salaire minimum en vigueur, actuellement il est de 10,75\$/h

*M. le maire demande le vote : M. Maurice Boudreau vote contre et tous les autres sont d'accord.
Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents*

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Retour sur le point suivant: aucun

M. le maire appelle le point suivant.

2016-08-104

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois ;

Proposé par : Réal Vel

Appuyé par : Denis Vel

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS et TVQ)	
02-110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1 914,14 \$
02-220 SÉCURITÉ PUBLIQUE	- \$
02--320 TRANSPORT	3 069,12 \$
02-414 HYGIÈNE DU MILEU/DÉCHET DOMESTIQUE	11 477,91 \$
02-610 AMÉNAGEMENT ET URBANISME	57,53 \$
02-700 LOISIRS ET CULTURES	6 073,97 \$
02-900 ADMINISTRATION	- \$
03-000 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	1 294,43 \$
	<hr/>
	23 887,10 \$
REMISE FÉDÉRALE	- \$
REMISE PROVINCIALE	- \$
RISTOURNE TPS	901,08 \$
RISTOURNE TVQ	898,90 \$
FTQ	318,79 \$
AJUSTEMENT OU REMBOURSEMENT	192,34 \$
TOTAL	<hr/>
	26 198,21 \$
Dépense durant le mois	38 702,71 \$
Salaire déboursé à la séance du conseil	2 912,05 \$
Salaire déboursé durant le mois	5 531,67 \$
Grand total	<hr/>
	73 344,64 \$

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-08-105

5.1 REMPLACEMENT D'UN MOTEUR À LA STATION D'ÉPURATION

Proposé par Réal Vel

Appuyé par Jacques Jasmin

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de payer la facture 164093 de MEC PRÉCICION au montant de 698.86\$ plus les taxes applicables;

Que ce montant sera pris à même la « réserve Épuration » considérant que la dépense concerne le secteur desservi par le réseau d'égout;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2016-08-106

6.1 COLLOQUE ADMQ-ZONE ESTRIE

Proposé par Marc Gilbert

Appuyé par Denis Vel

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Mme René à assister au colloque de l'ADMQ- Zone Estrie qui aura lieu à Windsor à la Poudrière le 15 septembre prochain;

Que les frais d'inscription de quatre-vingt-cinq dollars (85\$) ainsi que les frais de déplacement seront pris à même le budget prévu à cette fin;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-08-107

6.2 RENOUELEMENT AVEC BELL CANADA -9-1-1

Considérant que cela fait maintenant cinq ans que nous avons signé un contrat avec Bell Canada;

Considérant qu'à la clause 13.2 il y est mentionné que le contrat est automatiquement reconduit par périodes successives de cinq (5) ans si aucune des parties ne donne de préavis écrit de six (6) mois;

Considérant que nous ne voulons pas mettre fin à cette entente;

Il est proposé par Jacques Jasmin, appuyé par Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de reconduire pour une autre période de cinq(5) ans le contrat avec Bell Canada;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-08-108

6.3 CONTRAT AVEC LA SPA DES CANTONS

Considérant que nous avons reçu un contrat de renouvellement;

Considérant que nous voulons continuer à utiliser les services offerts par la SPA de Cantons;

Considérant que nous maintenons le poste d'animalier pour notre municipalité; Pour ces motifs, sur proposition de Jacques Jasmin, appuyé par Réal Vel que la municipalité accepte les conditions du contrat de la SPA des Cantons sise au 409 rue de la Rivière Cowansville QC J2K 1N4 proposé par Mme Sonya Gagnon, directrice administrative;

Que notre animalier puisse se rendre à la SPA des Canton pour déposer les animaux errants de notre territoire;

Que la facturation nous parviendra par la suite;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-08-109

6.4 TOURNOI DE BALLE DE FIN DE SAISON DE LA LIGUE DE BALLE COOPTEL

Proposé par Denis Vel

Appuyé par Réal Vel

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne de la-Rochelle accepte de contribuer pour la somme de cent dollars (100\$) au tournoi de fin de saison en autant qu'une équipe de Sainte-Anne-de-la-Rochelle soit représenté.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-08-110

**7. AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2014-408
RELATIF À LA RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

M. Denis Vel, conseiller de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle annonce qu'à une prochaine séance du conseil, il y sera déposé un règlement pour modifier le règlement 2014-408 relatif à la révision du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

2016-08-111

**8. AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2012-405
ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

M. Réal Vel, conseiller de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle annonce qu'à une prochaine séance du conseil, il y sera déposé un règlement pour modifier le règlement 2012-405 adoptant le code d'éthique des employés municipaux.

9. TRAVAUX DE RÉNOVATION POUR LE 142 PRINCIPALE EST.

Considérant que nous avons reçu deux soumissions pour les travaux de rénovation et que les deux soumissions sont plus élevés que ce que nous avons estimées, nous demandons à Mme René de communiquer avec les deux soumissionnaires pour leur demander s'il y a une possibilité de revoir à la baisse leur offre de service dans le cas contraire, nous devons revoir notre projet.

2016-08-112

**10. DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉCHANTILLONNAGES
ENVIRONNEMENTAL PRÉPARÉ PAR ENGLOBE**

Proposé par Réal Vel
Appuyé par Marc Gilbert
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle dépose le rapport d'échantillonnage environnemental pour le terrain du 162 rue Principale Est ;
Que ce rapport soit joint au registre des sites contaminés de la municipalité;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2016-08-113

11. MMQ- DÉMOLITION DU 158 ET 162 PRINCIPALE EST

Considérant que nous avons fait démolir les bâtiments situés au 158 et 162 Principale Est;
Considérant qu'ils font partie de l'inventaire des bâtiments assurés par la MMQ;
Considérant que nous voulons les faire enlever de notre couverture d'assurance numéro de police :MMQP-03-042050.10;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Patrice Brien, appuyé par le conseiller Réal Vel que le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle avise la MMQ de ces retraits;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. DÉPÔT DES RECOMMANDATIONS DU CCU

M. Maurice Boudreau, nous présente les recommandations du CCU.

1^{er} point : Demande de modification du règlement de zonage visant à permettre certains animaux de ferme dans la zone R-7;
La demande est la suivante : le propriétaire désire avoir une vingtaine de poulets et 3 à 4 porcs entre le mois de juin et août.

Le CCU recommande :

Ils recommandent de ne pas permettre l'élevage des porcs et de permettre l'élevage de poules, soit une douzaine d'adulte et une douzaine de poussins pour la zone R-7.

2^e point : Modifier le règlement de construction afin de permettre les fondations sur pieux ou piliers de béton pour les résidences et agrandissement quatre saisons.

Le CCU recommande :

Il est recommandé de permettre les fondations sur pieux pour les agrandissements quatre saisons seulement avec une certification d'ingénieur et non pour les résidences en entier.

Une discussion s'engage entre les conseillers et aucun consensus ne semble se dégager sur les points apportés. Les conseillers décident de reporter leur décision à une séance ultérieure.

13. DEMANDE DE LA FADOQ CONCERNANT DES LOCAUX POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Considérant que nous n'avons de demande écrite et que nous rencontrerons tous les organismes le 9 août prochain. Nous reportons le point à une séance ultérieure.

14. VOIRIE

Nous avons découvert un ponceau à l'intersection de Sainte-Anne Nord et 9^e rang Est suite à nos travaux de nettoyage de fossés. Nous recommandons qu'il soit enlevé en même temps que d'autres travaux de même nature pour éviter des frais supplémentaires.

15. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Relâche en juillet

M. Jasmin quitte à 21h45 et est de retour 21h50

M. Patrice Brien se retire de la discussion

2016-08-114

16. COMITÉ **16.1 SERVICE DE SURVEILLANCE**

Proposé par Réal Vel

Appuyé par Denis Vel

Et résolu

Que le conseil accepte les énoncés au contrat de travail de l'employé du service de surveillance.

Que ledit contrat pourra être soumis à la personne concernée pour approbation;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16.2 STRUCTURE D'ACCUEIL

M. Marc Gilbert, nous informe que la Chambre de commerce de Valcourt et région a convoqué une réunion spéciale concernant le dossier de la structure d'accueil. Actuellement, il semble avoir un dédoublement avec le projet « Valcourt 20-30 ». Le dossier sera étudié lundi le 15 août avec les maires concernés.

*M. Gilbert nous dépose une demande du Centre des Loisirs de Notre-Dame-des-Érables.

Il explique la nature de la demande et répond aux questions et il se retire de la discussion pour laisser les autres membres du conseil prendre une décision.

2016-08-115

16.3 AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET « BÂTIMENT ACCESSOIRE »

Considérant que les membres du Centre des Loisirs de Notre-Dame-des-Érables investissent beaucoup de temps pour la réalisation de ce projet;

Considérant que le bâtiment est presque terminé et qu'il manque qu'une étape pour finaliser le tout;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Patrice Brien que le conseil accepte de déboursier sous forme de prêt la somme maximale de vingt mille dollars (20 000\$) avec présentation de facture;

Que le Centre des Loisirs de Notre-Dame-des-Érables accepte de rembourser le dit prêt en diminuant leur subvention de sept mille dollars (7000\$) à trois mille dollars (3000\$) pour une période de cinq (5)ans ;

M. le maire demande le vote : M. Maurice Boudreau vote contre tous les autres sont d'accord.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents.

* un avis légal (fiscal) sera demandé pour les modalités d'application.

FÊTE DU VILLAGE : M. Gilbert nous informe que la fête aura lieu le samedi le 10 septembre, plusieurs activités seront au programme. Un souper spaghetti sera servi, le coût reste à déterminer.

17 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'est discuté.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2016-08-116

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 21 h 35.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »

16 août 2016

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 16 août 2016 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Patrice Brien, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Jasmin, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Maurice Boudreau, conseiller
M. Marc Gilbert, conseiller

Absent :

Les membres présents forment le quorum.

Tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu dans le délai prévu, la convocation à la séance extraordinaire selon l'article 156CM

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Deux résidents sont présents.

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CONVOCATION

1. Résolution pour accepter les frais de préparation et d'analyse du 2^e appel d'offre préparé par Avizo;
2. Résolution pour autoriser la dépense pour la participation au congrès de la FQM;
3. Résolution d'appui à la FADOQ pour l'aménagement d'une bibliothèque;

2016-08-117

1. RÉOLUTION POUR ACCEPTER LES FRAIS DE PRÉPARATION D'ANALYSE DU 2^e APPEL D'OFFRE PRÉPARÉ PAR AVIZO.

Considérant que nous avons divisé nos travaux en deux dossiers distincts;
Considérant que l'offre de service initiale ne comportait qu'un seul appel d'offres;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte les honoraires de mille sept cent trente-neuf dollars et cinquante et un (1 739.51\$) plus les taxes applicable pour lancer la deuxième appel d'offres;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-08-118

2. RÉOLUTION POUR AUTORISER LA DÉPENSE POUR LA PARTICIPATION AU CONGRÈS DE LA FQM

Considérant que nous avons prévu un budget pour la participation de deux membres du conseil;

Considérant que nous voulons maintenir notre implication avec la FQM;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Jacques Jasmin que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise MM Louis Coutu et Denis Vel à participer au congrès de la FQM qui aura lieu les 29, 30 et 1^{er} octobre prochain à Québec;

Que les frais d'inscription, de subsistance et de déplacement seront remboursés à même les budgets prévu à cette fin;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-08-119

3. RÉOLUTION POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX AU 145 RUE DE L'ÉGLISE

Considérant que nous n'avons plus besoin du bureau qui était utilisé par l'inspectrice situé au 145 rue de l'Église;

Considérant que nous devons fournir un bureau à la fabrique et qu'il est actuellement jumelé dans le même espace ;

Considérant que l'espace du bureau de Postes Canada est libre au 147 rue de l'Église;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle réaménage ce secteur pour en faire une seule et unique pièce;

Que le bureau de la fabrique sera déménagé au 147 rue de l'Église, dans la pièce anciennement utilisée par Postes Canada et le mur sera refait pour plus de sécurité;

Que l'espace libéré sera converti en local pouvant recevoir la bibliothèque parrainé par la FADOQ de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-08-120

3.1 RÉOLUTION D'APPUI AU CLUB FADOQ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Considérant que nous avons mentionné que le sous-sol du 142 Principale Est pourrait être aménagé pour accueillir la bibliothèque parrainée par la FADOQ de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

Considérant que le local n'est pas encore prêt à recevoir les livres;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par Patrice Brien que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle offre le local du 145 rue l'Église, réaménagé pour l'installation de la bibliothèque;

Que le prêt du local est temporaire et sans frais pour la prochaine année;

Que cette entente sera réévaluée à chaque année considérant la possibilité que le sous-sol du 142 principale Est devienne accessible à court terme;

Qu'un rapport d'achalandage devra nous être fourni à la fin de chaque l'année;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Considérant que tous les points ont été discutés, la séance est fermée.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions